



## POLITIQUE

Adoptée une première fois par le Conseil d'administration le : 22 août 2012

Modifiée et adoptée le : 2020-09-17

**TITRE : Frais d'inscription pour les équipes du Club de basketball les Astéries et pour le programme Sport-études de l'école secondaire Le Boisé (saison 2020-2021)**

**Étant donné la crise sanitaire COVID-19, il y a possibilité qu'il y ait des changements au niveau des informations inscrites dans cette politique.**

Le masculin est utilisé pour alléger le texte. Merci de votre compréhension.

Cette politique inclut l'information concernant les frais d'inscription pour :

- La participation à une équipe du Club de basketball les Astéries;
- La participation au programme Sport-études basketball de l'école secondaire Le Boisé.

### **1. Informations en lien avec la participation à une équipe du Club de basketball les Astéries**

Les montants utilisés pour payer les différents coûts de fonctionnement des équipes de basketball au sein du Club proviennent de trois sources soit :

- Les frais d'inscription des joueurs;
- Le revenu du Tournoi de basketball masculin des Astéries;
- Le revenu du Tournoi La Classique des Astéries.

Les revenus des tournois contribuent pour environ 50 % des coûts d'opération du Club. C'est la raison pour laquelle le bénévolat des parents aux tournois est obligatoire afin que les revenus permettent de maintenir les frais d'inscription les plus bas possible.

Les frais d'inscription au Club ainsi que les revenus des tournois, servent à défrayer :

- Les frais chargés par l'école secondaire Le Boisé pour le basketball parascolaire (annexe 1);
- Les frais d'inscription aux ligues scolaires et civiles;
- Les frais d'inscription aux tournois;
- Les frais d'arbitrage et d'officiels mineurs;
- L'allocation des entraîneurs;
- L'achat des équipements et du matériel;
- Les frais d'hébergements.

Les participations à des tournois et les hébergements prévus pour chaque équipe sont les suivants :

- Élèves du primaire :
  - Mini Petit (1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> année) : Aucun tournoi;
  - Mini Novice (3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> année) : Maximum deux tournois, sans hébergement à l'hôtel;

- Mini Participation : Maximum trois tournois dont un local, sans hébergement à l'hôtel;
  - Mini A et Mini AA : Maximum quatre tournois dont un local, avec un hébergement à l'hôtel.
- **Élèves du secondaire :**
    - Division 4 : Maximum trois tournois dont un local, avec un hébergement à l'hôtel;
    - Division 3 : Maximum quatre tournois dont un local, avec un hébergement à l'hôtel;
    - Division 1 : Maximum cinq tournois dont un local, avec un hébergement à l'hôtel;
    - N. B. : Il n'y a pas de division 2 au Québec durant la saison 2020-2021.
  - Les hébergements dans des classes sont autorisés sans restriction.

Lorsqu'un parent inscrit son enfant au sein du Club, il s'engage à :

- Payer les frais d'inscription (section 1.1);
- S'il y a lieu, payer la taxe de non-résident à la Ville de Victoriaville (section 1.3);
- Faire un minimum de cinq heures de bénévolat lors du Tournoi de basketball masculin des Astéries ou du Tournoi La Classique des Astéries (sauf les catégories Mini Petit et Mini Novice) (section 1.5).

### **1.1 Frais d'inscription des joueurs à une équipe du Club**

Pour inscrire son enfant, le parent doit aller sur le site du Club de basketball les Astéries (asteries.ca) et procéder à l'inscription en ligne.

La facture reçue par courriel lors de l'inscription en ligne est utilisée pour le rapport d'impôt des parents. **Le Club ne fournit aucun autre reçu d'inscription pour fin d'impôt.**

Les frais d'inscription se trouvent à l'annexe 2.

Le paiement de l'inscription peut se faire de deux façons :

- Paiement électronique par carte de crédit lors de l'inscription en ligne fait au plus tard le 31 octobre en un seul versement.
- Paiement par un ou deux chèques remis au plus tard le 31 octobre. Le deuxième chèque peut être postdaté pour au plus tard le 30 novembre. Les chèques doivent être faits au nom du Club de basketball les Astéries. Le Club apprécie que le nom de l'enfant et sa catégorie soient inscrits sur le ou les chèques afin de faciliter la gestion;
- Le paiement électronique et la remise des chèques doivent être faits au plus tard le 31 octobre. **Pour les paiements électroniques et la remise des chèques faits après le 31 octobre, des frais administratifs de 50 \$ seront chargés en surplus des frais d'inscription.**

### **1.2 Inscription de nouveaux joueurs en cours de saison**

Pour les équipes Mini Petit et Mini Novice, les frais d'inscription sont de :

- Avant le 15 décembre : 100 %. Les frais d'inscription doivent être remis dès la deuxième semaine après le début de la participation du jeune aux activités, sinon des frais administratifs de 50 \$ seront ajoutés.
- À partir le 15 décembre : 50 %. Les frais d'inscription doivent être remis dès la deuxième semaine après le début de la participation du jeune aux activités, sinon des frais administratifs de 50 \$ seront ajoutés.

Pour les équipes Mini Participation, Mini A, Mini AA et les équipes du secondaire (D1, D2, D3, D4), étant donné qu'une partie importante des parties et des tournois a lieu après la période des Fêtes, les frais d'inscription sont de :

- Avant le 15 décembre : 100 %. Les frais d'inscription doivent être remis dès la deuxième semaine après le début de la participation du jeune aux activités, sinon des frais administratifs de 50 \$ seront ajoutés.
- À partir le 15 décembre : 66 %. Les frais d'inscription doivent être remis dès la deuxième semaine après le début de la participation du jeune aux activités, sinon des frais administratifs de 50 \$ seront ajoutés.

Pour les équipes où il est prévu que les parents fassent du bénévolat au Tournoi de basketball masculin des Astéries ou au Tournoi La Classique des Astéries, si l'inscription est faite au moins un mois avant la tenue de l'un de ces tournois, les parents doivent faire un minimum de cinq heures de bénévolat à l'un de ces tournois. (Section 1.5).

### **1.3 Taxe de non-résident**

Les parents qui doivent payer la taxe de non-résident à la Ville de Victoriaville, sont ceux :

- Qui réside dans une municipalité qui n'a pas d'entente intermunicipale de loisirs avec la Ville de Victoriaville. Voir à l'annexe 3 les municipalités qui ont une entente intermunicipale de loisirs avec la Ville de Victoriaville;  
ET
- Dont l'enfant joue dans une équipe civile (Mini).

Suite à la réception des listes des joueurs qui jouent au niveau Mini, le Service de la trésorerie de la Ville de Victoriaville fera parvenir une facture «taxe de non-résident» aux parents de joueurs qui résident dans des municipalités qui n'ont pas signé d'entente intermunicipale de loisirs avec la Ville de Victoriaville.

Les parents ont avantage à présenter leur facture pour la taxe de non-résident à leur municipalité qui habituellement rembourse une partie ou la totalité de cette taxe.

### **1.4 Commanditaire**

Dans le cadre du Tournoi La Classique des Astéries, les parents peuvent trouver un ou des commanditaires.

Les parents qui fournissent la valeur de 100 \$ ou plus en commanditaire se font rembourser 50 \$ de leur frais d'inscription par le Club. Le remboursement est fait au parent qui a payé l'inscription.

La date limite pour trouver un commanditaire et apporter l'argent et la carte d'affaire au gérant est le 1<sup>er</sup> novembre. Cette date est déterminée afin de permettre à l'impression d'inclure les cartes d'affaires dans le programme souvenir du Tournoi La classique des Astéries.

### **1.5 Bénévolat lors du Tournoi de basketball masculin des Astéries ou du Tournoi La Classique des Astéries**

Le Tournoi de basketball masculin des Astéries a lieu habituellement en novembre. Cependant étant donné la crise sanitaire COVID-19, il est reporté après la période des Fêtes et la date n'est pas encore déterminée. Le Tournoi La Classique des Astéries a lieu en janvier. Les dates exactes figurent à l'annexe 4.

Un parent par famille à partir des catégories Mini Participation, Mini A et Mini AA doit faire obligatoirement un minimum de cinq heures de bénévolat lors de l'un des tournois du Club (Tournoi de basketball masculin des Astéries et Tournoi La Classique des Astéries).

Même si une équipe Mini Novice joue dans une ligue de niveau compétitif, les parents n'ont pas l'obligation de faire du bénévolat.

Il n'y a donc que les parents des joueurs des catégories Mini Petit et Mini Novice, qui n'ont pas l'obligation de faire du bénévolat à l'un des tournois du Club. Cependant s'ils désirent s'impliquer comme bénévole, leur présence est appréciée.

**Les parents qui sont dans l'impossibilité de faire leur bénévolat, doivent trouver un substitut d'âge majeur pour effectuer leur bénévolat.**

### **1.6 Support financier**

Desjardins est fier d'offrir un support financier pour les familles vivant en contexte de vulnérabilité afin de couvrir une partie du frais d'inscription. Afin de déterminer l'admissibilité à ce support financier, les deux parents doivent faire parvenir une copie de leur dernier rapport d'impôt afin d'être en mesure de vérifier si leur revenu est sous le seuil de faible revenu fixé par Statistiques Canada.

L'aide financière offerte sera distribuée en fonction du nombre de demandes reçues.

Pour valider votre admissibilité ou pour transmettre des documents, veuillez communiquer par courriel avec le coordonnateur des opérations (asteriesdirection@gmail.com).

### **1.7 Remboursement du frais d'inscription**

Pour différentes raisons, certains jeunes peuvent cesser de jouer au basketball en cours d'année ou changer de catégorie. Il peut s'en suivre un ajustement des frais d'inscription.

Pour le jeune qui cesse de faire partie du Club ou qui est expulsé pour une raison disciplinaire :

- Le parent doit faire une demande au Club pour obtenir un remboursement;
- Le montant remboursé avant le 15 décembre équivaut à 33 % des frais d'inscription;
- À partir du 15 décembre aucun remboursement n'est effectué.

Pour le jeune qui change pour une catégorie dont les frais d'inscription sont moins élevés :

- Si le Club est à l'origine du changement, la différence avec les frais d'inscription payés par le parent est remboursée au parent;
- Si le changement s'effectue à la demande du parent et qu'il avise le Club avant le 15 décembre, un montant équivalent à 50 % de la différence avec les frais d'inscription payés est remboursé. À partir du 15 décembre, aucun frais d'inscription n'est remboursé.

Cependant, en tout temps, le conseil d'administration peut à sa discrétion ajuster le montant du remboursement d'un frais d'inscription.

### **1.8 Remboursement en cas d'annulation d'activités**

Pour les équipes du Club :

- Advenant le cas de modifications majeures dans les activités faites par les jeunes qui jouent dans des équipes du Club, le Club pourra selon son évaluation rembourser une partie des frais d'inscription. Ces remboursements seraient effectués en mai.

Pour le programme Sport-études Basketball de l'école secondaire Le Boisé :

- Voir à l'annexe 5 la politique de remboursement pour l'année 2020-2021.

## **2. Informations en lien avec le programme Sport-études basketball de l'école secondaire Le Boisé**

Pour le frais d'inscription au programme Sport-études (annexe 6), les parents doivent faire le paiement à l'école secondaire Le Boisé.

En plus des frais d'inscription au programme Sport-études que les parents paient à l'école secondaire Le Boisé, ils doivent payer les frais d'inscription au Club (annexe 2).

La totalité des frais d'inscription du programme Sport-études sert à payer, les allocations des entraîneurs, les frais chargés par Basketball Québec et les activités organisées dans le cadre du programme Sport-études. Aucune somme n'est utilisée par le Club.

### **Annexe 1 Frais chargés par l'école secondaire Le Boisé pour le basketball parascolaire**

- Année 2017-2018 : 350 \$
- Année 2018-2019 : 375 \$
- Année 2019-2020 : 375 \$
- Année 2020-2021 : 375 \$

### **Annexe 2 Frais d'inscription pour l'année 2020-2021**

- Élèves du primaire :
  - Mini Petit (1re et 2e année) : 180 \$
  - Mini Novice (3e et 4e année) : 230 \$ (si une équipe joue dans une ligue, les frais d'inscription seront de 360 \$)
  - Mini Participation : 300 \$
  - Mini A : 375 \$
  - Mini AA : 460 \$
- Élèves du secondaire (Atome, Benjamin, Cadet, Juvénile) :
  - Division 4 (D4) : 575 \$
  - Division 3 (D3) : 640 \$
  - Division 1 (D1) : 715 \$. A l'exception du Benjamin féminin et du Benjamin masculin dont les frais d'inscription sont de 815 \$ étant donné que ces joueurs jouent dans deux catégories;
  - N. B. : Il n'y aura pas de division 2 (D2) au Québec durant la saison 2020-2021.

### **Annexe 3 Municipalités avec une entente intermunicipale de loisirs avec la Ville de Victoriaville**

- Chesterville
- Daveluyville;
- Ham-Nord
- Maddington Falls
- Notre-Dame-de-Ham
- St-Albert;
- St-Christophe-d'Arthabaska;
- St-Louis-de-Blandford
- St-Rémi-de-Tingwick;
- St-Rosaire;
- Sts-Martyrs-Canadiens.

« Si vous ne résidez ni à Victoriaville ni dans une municipalité couverte par l'entente intermunicipale de loisirs, il y a une taxe de non-résident, frais de 350 \$ par personne, par activité, par session (350 \$ + taxes si 15 ans et plus), en plus des frais d'inscription pour l'activité. Une facture de la Ville de Victoriaville vous sera envoyée une fois la période d'inscription terminée et le paiement se fera à la réception de la facture. »

Référence : Ville de Victoriaville, Sports et loisirs, automne 2020.

#### **Annexe 4 Date des tournois du Club de basketball les Astéries**

- Tournoi de basketball masculin des Astéries : Date à déterminer après la période des Fêtes (à confirmer selon la situation de la crise sanitaire COVID-19)
- Tournoi Classique des Astéries : 8, 9 et 10 janvier 2021 (à confirmer selon la situation de la crise sanitaire COVID-19)

#### **Annexe 5 Programme Sport-études Basketball de l'école secondaire Le Boisé. Politique de remboursement (année 2020-2021)**

Si pour une raison de santé publique ou toute autre situation de crise majeure qui est hors de notre contrôle, comme par exemple une pandémie, nous sommes dans l'impossibilité de continuer la pratique de notre sport dans le cadre du programme Sport-études Basketball de l'école secondaire Le Boisé, un remboursement d'une partie des frais d'inscription sera fait. À cet effet, c'est l'entraîneur-cadre du programme et le conseil d'administration du Club de basketball les Astéries qui évalueront le remboursement à effectuer.

Le remboursement sera analysé et fait seulement vers la fin de l'année scolaire, soit en mai 2021. Les frais d'inscription pour la saison 2020-2021 sont de 975\$ et comprennent :

- Encadrement par les entraîneurs;
- Programme d'entraînement physique avec Fonctions Optimum;
- Frais de transports pour se rendre aux entraînements;
- Dépenses reliées aux activités spéciales;
- Achat de matériel ou d'équipements sportifs;
- Formation Sport-études pour les entraîneurs;
- Assurance pour les athlètes avec Basketball-Québec;
- Camisole d'entraînement;
- Formation à distance donnée aux athlètes dans le cadre de la crise majeure;
- Dépenses diverses en lien avec la crise majeure tel que le désinfectant pour l'équipement dans le cadre de la pandémie;
- Frais de gestion du programme (3%).

La démarche qui sera suivie par l'entraîneur-cadre du programme et le conseil d'administration du Club de Basketball les Astéries pour le calcul du remboursement est le suivant :

1. Calcul de l'ensemble des frais encourus depuis le début de l'année scolaire;
2. Calcul du revenu des frais d'inscription;
3. Détermination du montant à rembourser par athlète;
4. Remboursement des athlètes avec le détail des calculs.

Veillez prendre note que des remboursements seront effectués en se basant sur le même calcul si un athlète quitte le programme Sport-études en cours d'année pour une raison personnelle. Cependant, si un athlète demeure dans le programme Sport-études mais ne participe pas aux entraînements pour une raison de blessure ou autre, il n'y aura pas de remboursement qui sera effectué.

## **Annexe 6 Frais d'inscription au programme Sport-études de l'école secondaire Le Boisé**

Année 2017-2018 : 900 \$

Année 2018-2019 : 925 \$

Année 2019-2020 : 950 \$

Année 2020-2021 : 975 \$